

Date de convocation : 21/07/2023	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-sept juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Nelly BEULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Fanny MOURIER, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT.

Excusés : Christophe MOULIN (pouvoir à Isabelle MEYNET), Emeline MOUNIER (pouvoir à Cédric BROUSSARD), Marie Laure OUDIN (pouvoir à Thierry SABOT).

Absentes : Corinne BEAL, Fabienne MANOHA.

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Vidéoprotection

DCM 20230727-11

Monsieur Le Maire rappelle les délibérations DCM 20220530-13 du 30 mai 2022 approuvant la mise en place de la vidéoprotection sur la Commune de DUNIERES et la délibération DCM 20221128-13 du 28 novembre 2022 présentant un plan de financement sollicitant une subvention régionale.

Il indique qu'il est possible de solliciter des aides de l'Etat au titre de la DETR, sachant qu'il convient également déposer un dossier au titre du FIPD (= Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance).

Monsieur Le Maire présente le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition et pose de caméras	44 000.00 €	Région (35 %)	15 400.00 €
		Etat (30 %)	13 200.00 €
		Autofinancement (35%)	15 400.00 €
TOTAL	44 000.00 €	TOTAL	44 000.00 €

AR Prefecture

043-214300873-20230727-DCM20230727_11-DE
Reçu le 11/08/2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Sollicite de l'Etat une subvention pour financer ce projet ;
- Dit que les dépenses relatives à ce projet sont inscrites au Budget Primitif ;
- Charge Monsieur Le Maire de déposer les dossiers de subventions correspondants ;
- Désigne Monsieur Le Maire pour prendre toutes les décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20230727-DCM20230727_11-DE
Reçu le 11/08/2023